



Le Belvédère de Saint-Nicolas

Bulletin du Prieuré Saint-Nicolas

60bis, rue Français - 54000 NANCY
09 53 84 61 70 - prieure.nancy@gmail.com

Chapelle du Sacré-Cœur

65, rue du Maréchal Oudinot
54000 NANCY

Chapelle de la Nativité de ND

Domaine de Ladonchamps
Rte de Thionville (D 953)
57140 WOIPPY

Chapelle de l'Annonciation

22, avenue Irma Masson
52300 Joinville

Chapelle du Sacré-Cœur

41, rue de la filature
88460 CHENIMENIL

N° 69 - avril 2017

Le mot du prieur

La Civilisation

A regarder autour de nous, on se demande ce qu'il en viendra bientôt à rester des racines chrétiennes de l'Europe. Le laïcisme effréné des Etats, tant dans nos pays que dans toutes les « Démocraties » de type occidental, est le premier en cause dans ce recul de la civilisation chrétienne. Les lois, toujours plus nombreuses, ne cessent de faire disparaître jusqu'à la moindre trace de christianisme dans la vie publique et sociale... Comme cette dernière mesure qui, dans les musées, a conduit à remplacer la mention « avant » ou « après Jésus-Christ » dans les datations par « avant notre ère » ou « de notre ère... »

Il faut dire que Jésus-Christ ne veut plus rien dire pour beaucoup de nos contemporains qui ignorent qu'il est. Non qu'ils ignorent la Doctrine sur Notre-Seigneur, mais même jusqu'à la moindre idée de ce que ce nom peut bien vouloir dire (dans un sondage certains donnaient sa naissance au XVII^{ème} siècle...) Alors, bien sûr, nous devons avoir à cœur de défendre l'honneur de Notre-Seigneur, de manifester avec force notre attachement à l'Eglise et à la civilisation chrétienne de l'Europe, mais pour y bien parvenir attachons-nous avant tout à ce qui est le fondement de la christianisation de la Société : la formation d'une élite chrétienne, non uniquement par la puissance de ses arguments et de sa force de persuasion

intellectuelle, mais avant tout par son imprégnation de **l'esprit de l'Eglise**, par une vie chrétienne puisée régulièrement à la source des grâces qu'est l'autel. Rappelons-nous ces chevaliers, défenseurs de la Chrétienté, des causes justes, des faibles et du Droit, qui passaient la nuit en prière à l'église avant de se faire adouber, l'épée sur l'autel et le plus clair du temps à genoux en oraison à implorer la fidélité à leur suzerain du Ciel comme à celui de la terre, engageant leur honneur qui alors était chose sacrée.



De tels hommes ont défendu l'Europe et garanti la civilisation chrétienne. Mais le secours d'En-Haut leur a été accordé dans la mesure où ils se mettaient en ordre avant d'aller au combat. Toutes les grandes causes de la Chrétienté ont eu leurs grandes figures, comme Jean Sobieski, sainte Jehanne d'Arc, Baudouin IV de Jérusalem et tant d'autres qui, à Vienne, Orléans, Montgisard ou autres Lépante ont d'abord mis genoux en terre, mis l'âme à nu devant Dieu afin de la mettre en ordre, ont communiqué et veillé à ce qu'il en fût de même pour leurs armées.

Ainsi, cet épisode de la bataille de Muret, le 12 septembre 1213. On veut aujourd'hui montrer la Croisade de Albigeois comme une odieuse et écrasante persécution contre les faibles et pauvres Cathares, mais qu'en est-il en réalité ? Le prince catho-

lique Simon de Montfort se trouvait alors dans la ville de Muret avec des troupes n'atteignant pas 7000 hommes. Le Roi d'Aragon et le Comte de Toulouse Raimond VI se présentèrent avec près de 34000 hommes. Montfort entendait la messe quand on vint le prévenir de l'approche des troupes ennemies. « Laissez-moi d'abord finir d'entendre la Messe, répliqua-t-il, après quoi je serai à vous. » Il se hâta ensuite de rejoindre l'endroit où ses forces déjà rassemblées l'attendaient, les invita à mettre en Dieu leur confiance et, donnant l'ordre d'ouvrir toutes grandes les portes de la ville, il chargea en plein cœur de l'armée qui s'approchait, sema la panique dans ses rangs, abattit le roi d'Aragon lui-même et remporta une glorieuse victoire (il n'y eut d'ailleurs que 8 morts dans son armée, contre plusieurs milliers parmi les adversaires !).¹



Si, comme le disait Sainte Jehanne d'Arc, nous voulons agir « en Nom Dieu » et nous faire les défenseurs de sa cause, pénétrons-nous de son Amour, car alors nous saurons travailler à lui plaire et à lui gagner nos âmes avant de partir à la conquête de celle des autres. Pour être des auxiliaires de l'action de la grâce, nous devons avant tout vivre de la grâce, par les sacrements. Ainsi nous proposerons un modèle de société chrétienne non plus hypothétique, mais authentique, dont les exemples parleront plus que les arguments. Car on ne peut donner que ce que l'on a, principe élémentaire de saine philosophie... Voilà pourquoi l'œuvre de la Tradition et l'agir de la Fraternité passe par la constitution de noyaux paroissiaux, par une **vie sociale catholique** concrète que tous les blogs et autres réseaux sociaux ne pourront jamais suppléer. Apprenons à nous connaître au sortir des chapelles, après la messe dominicale, nous avons un tel champ d'apostolat et de reconquête qui s'ouvre à nous au quotidien que nous ne pouvons nous permettre de laisser se gaspiller nos énergies en ne pensant qu'aux petites visées égoïstes ou en ne cherchant pas à dépasser nos affinités. Il y a un ordre dans la charité, il doit commencer avec ceux qui nous sont le plus proches (famille, conjoints, enfants, parents) puis s'étendre graduellement (amis, connaissances, autres paroissiens) avant de se produire en apostolat (collègues, inconnus, ennemis...). Et pour le travail spirituel et intellectuel, il commence par notre âme : « Charité bien ordonnée commence par soi-même » car « rien ne sert de gagner le monde si l'on vient à perdre son âme ». ²

Cherchons donc à imiter ces modèles de civilisation chrétienne que nous livrent l'Histoire et les biographies de tant de grands hommes et de saintes femmes et surtout en puisant dans la vie de prière et la formation intellectuelle, premièrement celle donnée par ceux qui ont reçu la mission de prêcher et de transmettre l'enseignement de l'Eglise, les prêtres, et non simplement en se créant son propre magistère et sa propre juridiction. Dans cette période de crise sociale et religieuse, le principe le plus mis à mal est celui de l'autorité. Cela conduit certains à en refuser la direction, parfois même quand elle est légitime, et à facilement arguer de défiance et de prudence quand il ne s'agit au fond que d'un orgueil caché ou d'un choix de facilité... Un évêque aux Etats-Unis publiait récemment (2016) dans une vidéo que le mal de la société vient d'abord

de ce que les hommes n'en sont plus. Alors que sont les **vrais hommes** et les vrais chrétiens, pierres vivantes de l'édifice de la Chrétienté ? Ce sont, à l'imitation de nos grands anciens, des hommes qui n'ont pas peur des responsabilités et de se renoncer pour le bien de l'Eglise et de leur famille, qui veillent avec un esprit chevaleresque sur leur épouse, leurs enfants, leurs proches et les nécessiteux, qui savent prier, qui ne sont pas là pour profiter de la vie mais pour la dominer, voir les choses de haut. C'est avec de tels hommes, qui seront d'abord morts à eux-mêmes, que pourra reculer la frontière de la Chrétienté au-delà de nos familles, de nos prieurés et de nos chapelles. Les femmes solidement attachées à Dieu sont souvent aussi plus profondes et plus fermes moralement que les hommes, leurs fragilités ne sont pas les mêmes que celles des hommes et c'est en cela qu'elles les complètent et les secondent admirablement.

Comme les Croisés le manifestaient sur leur habit, la Chrétienté est fondée sur la Croix. C'est avant tout en portant généreusement sa croix tous les jours que le chrétien sera un ferment pour faire lever la pâte, pour porter des fruits dans son apostolat. Notre-Seigneur ne peut toucher une âme à travers nous qui si nous nous sommes renoncé à nous-même et lui laissons ainsi le champ libre à travers nos actions.

Abbé Grégoire Chauvet +

1- R.P. Paul O'Sullivan O.P., *Les Merveilles de la Messe*, Editions Lepa-
rex, 2003, page 7.

2- Matthieu XVI, 26.

Le but de cette rubrique est d'offrir aux fidèles un accès facile et sûr aux principales informations religieuses de la Tradition, de Rome et du monde, dans un esprit conforme à la position officielle de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X, des déclarations de ses supérieurs et de l'héritage doctrinale et spirituel de Monseigneur Marcel Lefebvre, notre vénéré fondateur.

Nous prions toute personne susceptible d'apporter des éléments complémentaires au contenu de cette rubrique d'avoir la charité de les adresser directement au Prieuré Saint Nicolas, en toute loyauté et franchise chrétiennes.

Vers le mariage des prêtres ?

Un nouveau débat en vue ?

1. Dans un entretien récemment accordé au journal allemand *Die Zeit*¹, le Pape François a déclaré que, pour remédier au manque de prêtres, il ne serait pas impossible d'ordonner au sacerdoce des hommes mariés dans l'Église catholique latine, à condition qu'il s'agisse de « viri probati », c'est à dire d'hommes d'âges mûrs et ayant fait leur preuve dans la vie chrétienne. Dans cette éventualité, il resterait à déterminer quelles seraient les fonctions précisément départies à cette catégorie de prêtres. Mais en tout état de cause, l'Église ne reviendrait pas sur la loi du célibat, et ne laisserait donc pas aux séminaristes la liberté de se marier.

2. Y aurait-il là, en perspective, une nouvelle brèche dans la morale de l'Église catholique ? Dans le journal *Le Figaro*, Jean-Marie Guénois sous-titre en effet : « L'Église pourrait évoluer sur le célibat sacerdotal ». Pour y voir clair, quelques précisions s'imposent.

Quelques distinctions.

3. Le célibat n'est pas la continence. Et celle-ci n'est pas non plus la chasteté absolue. Le célibat est la situation d'une personne qui n'est pas engagée dans les liens du mariage. Cette situation peut correspondre non seulement à un état de fait mais encore à un état de vie, librement choisi, où l'on renonce au mariage, en embrassant donc la chasteté absolue, c'est à dire l'abstinence totale et définitive de tout rapport sexuel. Ce choix est légitime s'il est accompli en vue d'un motif supérieur à celui du mariage, comme la consécration religieuse ou sacerdotale. Et c'est justement pourquoi cet état de vie du célibat consacré l'emporte en excellence sur l'état du mariage, ainsi que le rappelle Pie XII : « Cette doctrine

qui établit l'excellence et la supériorité de la virginité et du célibat sur le mariage a été solennellement définie, comme un dogme de foi divine, au concile de Trente, et les Pères et les Docteurs de l'Église ont toujours été unanimes à l'enseigner. Nos prédécesseurs et Nous-même, chaque fois que l'occasion Nous en a été donnée, Nous n'avons cessé de l'exposer et de la recommander vivement »².

4. La continence est le fait de s'abstenir d'user du mariage. Cette abstinence est temporaire chez ceux qui ne sont pas encore mariés et envisagent de l'être et elle peut même l'être aussi chez ceux qui sont déjà mariés. Elle est définitive et absolue chez ceux qui n'envisagent pas le mariage, en particulier parce qu'ils choisissent l'état de vie du célibat consacré.

5. Enfin, dernière précision, il y a une différence entre la Tradition et les lois de l'Église. La loi du célibat ecclésiastique apparaît très tôt dans l'Église latine, probablement dès l'époque des apôtres : les études classiques du cardinal Stickler (*Le Célibat des clercs*, Téqui, 1998) et du père jésuite Christian Cochini (*Origines apostoliques du célibat sacerdotal*, Lethielleux, 1981) l'ont établi suffisamment. Le principe du célibat des prêtres est formulé dans les textes législatifs vers le début du IV^e siècle³, par le concile d'Elvire, mais cela ne signifie pas que l'usage n'en ait pas prévalu auparavant et de fait le Pape saint Sirice en 386 et le concile de Carthage de 390 se réfèrent à une tradition remontant jusqu'aux apôtres⁴. A partir de là, l'Église est toujours restée fixée dans son enseignement. Cela signifie que le célibat sacerdotal ne fait pas seulement l'objet d'une loi et d'une discipline ecclésiastiques, qui seraient réformables selon la simple volonté d'un Pape. La pratique du célibat sacerdotal représente surtout une tradition apostolique irréversible, tradition qui atteste un dogme de foi divine, le dogme de la supériorité de l'état du célibat consacré sur l'état du mariage. Un peu comme la discipline du baptême des bébés n'est pas qu'une discipline, mais représente

1- « Interview » parue dans le journal *Die Zeit* le jeudi 9 mars 2017, dont la substance a été reprise par *Le Figaro* et *La Croix*.

2- Pie XII, « Discours du 15 septembre 1952 aux Supérieures Générales des Congrégations de droit pontifical » dans *Acta apostolicae sedis*, p. 823, cité par Léon Cristiani, dans *L'Ami du clergé*, n° 49 du 3 décembre 1959, p. 739.

3- Et non pas au XI^e siècle, comme l'écrit Jean-Marie Guénois dans *Le Figaro*. Ce qui apparaît de nouveau au XII^e siècle, lors du concile de Latran de 1139, ce sont seulement les anathèmes portés contre les prêtres qui ne respecteraient pas leur célibat.

4- Cf. la *Lettre pascale* de Son Excellence Mgr Luigi Carli, évêque de Segni, du 12 mars 1970, p. 19.

aussi une tradition qui atteste le dogme du péché originel.

6. La loi particulière de l'Église d'Orient est tardive, puisqu'elle remonte seulement à la fin du VII^e siècle, avec le canon 13 du concile in Trullo II (ou Quinisexte) de 691. Ce canon autorise les prêtres, diacres et sous-diacres, qui auraient été déjà mariés avant leur ordination, à conserver leurs épouses et à user du mariage, sauf pendant le temps où ils assurent le service de l'autel. Le canon 26 interdit à un célibataire de se marier une fois qu'il a été ordonné prêtre. Le canon 48 prévoit qu'un évêque déjà marié avant son sacre devra se séparer de son épouse et ne plus user du mariage. Comme l'a montré le cardinal Stickler ⁵, avant le VII^e siècle, l'Église d'Orient retenait en principe, comme l'Église latine, la loi du célibat sacerdotal, héritée des apôtres. La nouvelle législation survenue postérieurement représente donc une régression. Et elle ne va tout de même pas jusqu'à autoriser un prêtre à se marier ; elle accorde seulement la possibilité d'ordonner prêtre un homme précédemment marié, en ne l'obligeant qu'à une continence temporaire. Si, dans sa prudence, Rome autorisa les églises locales d'Orient à conserver leur usage propre, elle n'en encouragea pas moins celles de ces églises qui désiraient revenir à la pratique latine du célibat et de la continence complète ⁶.

7. L'esprit authentique de l'Église veut donc que les prêtres renoncent à l'état et à l'usage du mariage. La loi du célibat sacerdotal est en même temps une loi de chasteté absolue. Cette exigence s'explique en raison de la supériorité de l'état de vie du prêtre et du caractère sacré de ses fonctions. L'usage particulier des églises locales d'Orient représente une entorse historique, contraire à cet esprit de l'Église, que Rome a été obligée d'admettre mais à laquelle elle ne s'est jamais parfaitement résignée.

Des hommes éprouvés ?

8. A quoi peut bien rimer, alors, le projet de François ? A une pure et simple régression, contraire à l'esprit de l'Église. L'excellence du sacerdoce réclame un état de vie proportionné, à l'exemple du Christ et des apôtres. Par son célibat et sa chasteté absolue, le prêtre est un exemple et un signe. Exemple du renoncement et de la vertu parfaite à laquelle doivent tendre les fidèles. Signe de l'excellence de la vie de l'esprit, qui est la vie même de Dieu, sur la vie terrestre et simplement corporelle. Signe aussi de l'excellence de la contemplation des

réalités éternelles, par rapport aux convoitises de la chair et à la vie mouvementée d'ici-bas. Cette excellence est telle que la pénurie de prêtres ne saurait fournir un prétexte pour la remettre en cause. L'Église a toujours préféré la qualité à la quantité. Et le meilleur moyen d'obtenir davantage de vocations n'est-il pas de recourir à la prière et à la pénitence, pour mériter d'abord des saints prêtres et ensuite beaucoup de saints prêtres ? Ce sont là des moyens proportionnés, puisqu'ils sont d'ordre surnaturel, comme la vocation qu'ils nous méritent.

9. Pire encore, le dessein du Pape ouvre la voie à une évolution qui ne s'arrêtera probablement pas à mi-chemin. Après avoir admis en principe et répandu dans la pratique l'ordination d'hommes mariés, il sera bien difficile de reculer devant le mariage des prêtres. Et il ne manquera pas de doctes pour expliquer au bon peuple de Dieu le caractère inéluctablement positif de l'évolution : après tout, que le mariage ait lieu avant ou après l'ordination, cela ne change pas grand'chose. L'essentiel est d'avoir admis la compatibilité des deux.

10. Ce genre de manœuvre, s'il s'avère opérant, aura eu son premier banc d'essai avec *Amoris laetitia*. Tout en réaffirmant le principe de l'indissolubilité du mariage, le Pape y autorise en effet une pratique contraire à ce principe, en admettant que les couples concubins ou divorcés remariés bénéficient dans l'Église du même traitement pastoral que les couples légitimement mariés. De même, tout en réaffirmant la loi du célibat, il sera possible, en pratique, d'agir au rebours de cette loi, c'est à dire d'ordonner prêtres les hommes mariés, puis même de marier les prêtres. Et ce, bien sûr, « dans certains cas », en raison du manque de prêtres. N'est-ce pas là ce que l'on devrait désigner, en propres termes, comme une « morale de situation » ?

Abbé Jean-Michel Gleize +

5- Cf. le chapitre III « La pratique de l'Église d'Orient » dans le livre déjà cité. L'auteur prouve (p. 74 et sv) que cet usage particulier n'a pu s'autoriser d'aucune tradition ecclésiastique antérieure, sinon en falsifiant les textes.

6- Pie XII, « Discours du 15 septembre 1952 aux Supérieures Générales des Congrégations de droit pontifical » dans *Acta apostolicae sedis*, p. 823, cité par Léon Cristiani, dans *L'Ami du clergé*, n° 49 du 3 décembre 1959, p. 739.

Saint Brunon ou saint Léon ~ 19 avril

Saint Léon, 38^e évêque de Toul, est sans doute l'un des saints lorrains les plus connus, mais il est surtout le premier à être devenu pape (1049-54) et celui dont l'œuvre fut la plus importante pour l'Église, puisqu'il amorça la réforme grégorienne : il était donc temps que nous lui consacrons une biographie, à partir notamment de la plus importante et fiable de ses *Vies*, celle du pseudo-Wibert.¹

Brunon de Dabo était le cadet d'une grande famille alsacienne², apparentée à celle des comtes de Metz et des ducs de Lorraine. En tant que cadet, il fut destiné à l'Église et envoyé à Toul, dont l'école épiscopale devait jouir d'une très bonne réputation puisqu'on y retrouve beaucoup d'enfants des grandes familles de la région. Devenu chanoine à quinze ans, il fut envoyé peu après à la cour de l'empereur Conrad II, l'un de ses proches parents. Lorsque l'évêque de Toul mourut en 1016, Brunon fut élu pour lui succéder, à 24 ans : les documents insistent sur le fait que ce sont les Toulois – de la ville comme des environs – et leur clergé qui ont choisi leur évêque³ et sur le fait que Brunon, promis à un avenir prestigieux, accepte un siège si modeste, « aux extrémités de l'empire » ... mais Toul était aussi située « aux confins de trois royaumes » (Bourgogne, France, Empire) et était donc un poste délicat, tout à fait adéquat pour ce jeune homme brillant.

Comme évêque, il continue l'action de ses prédécesseurs, notamment dans les monastères : il étend la règle bénédictine de Saint-Evre aux abbayes de Saint-Mansuy et de Moyenmoutier dont il dépose les abbés, et favorise le développement des fondations récentes, dont l'abbaye féminine de Poussay. Plus généralement, il « ramena la ferveur monastique » dans tout son diocèse. Il se rend aussi souvent auprès des empereurs Conrad II, puis Henri III, et ses judicieux conseils sont écoutés. Brunon de Dabo fut évêque pendant près d'un quart de siècle avec tant de sagesse et de discrétion qu'à la fin de l'année 1048, il fut choisi

par Henri III pour occuper la chaire de saint Pierre. C'étaient en effet la plupart du temps les empereurs qui choisissaient les papes à cette époque, et les ultimes choix avaient été peu au goût des Romains : Henri III devait donc désigner un pape dont la moralité ne puisse être mise en doute et qui soit assez habile pour gagner la confiance des Romains. Brunon, après son brillant ministère à Toul, était donc le candidat idéal, mais il refuse (pensant qu'il s'agit d'une manœuvre du démon) et essaie de se discréditer par une confession publique. Il accepte finalement, sous la condition que les Romains soient d'accord, et, « contrairement à toute la coutume ecclésiastique, il prit l'habit de pèlerin pour aller à Rome », voyageant puis entrant pieds nus dans la ville, et demandant humblement aux Romains de ne l'élire que s'il leur convient. Il est finalement intronisé à l'unanimité sous le nom de Léon IX (en mémoire de Léon le Grand, qui avait affirmé la primauté de l'évêque de Rome) le 12 février 1049 à 47 ans.

L'ensemble du pontificat est ensuite un long voyage durant lequel il sillonne la chrétienté pour défendre avec vigueur ses idées réformatrices, de Bénévent au sud, à Cologne au nord, à Reims à l'ouest, à Bratislava à l'est. Il nous semble assez intéressant d'en donner d'abord un aperçu un peu détaillé (en appuyant sur la Lorraine !) pour mieux comprendre ensuite l'ampleur de son œuvre, à une époque où les moyens de transport et de communications n'ont bien sûr rien à voir avec ceux



1- Nous utiliserons ici l'édition de Michel Parisse et Monique Goulet, ainsi que leurs notes, traductions et commentaires. Toutes les citations dans la suite du texte sont extraites de cette même édition.

2- Il est né à la frontière entre Lorraine et Alsace, sans que l'on puisse trancher plus précisément, ce qui n'aurait d'ailleurs pas grand sens compte tenu des réalités de l'époque.

3- *Hunc non modo cum suburbanis urbani verum et omnes circum circa expeterent vicinae plebes et provinciales episcopi*

que nous connaissons.

En effet, aussitôt après avoir dirigé un concile romain à Pâques 1049, il entreprend un premier voyage pour « regagner sa patrie » : il passe à Cologne, dédicace Saint-Remi de Reims et préside dans cette ville un concile qui fit beaucoup pour sa réputation, puisque des évêques peu vertueux y furent durement interrogés et jugés. Il reprend ensuite la route du Rhin, passe par Metz (où il dédicace l'abbatiale Saint-Arnoul) et Trèves, dirige le concile de Mayence puis rejoint Rome. Peu après, il se dirige vers le Sud, pays des Normands et des Byzantins, tient concile à Siponto (aussi fermement qu'à Reims), puis rentre à Rome où il canonise saint Gérard de Toul. Il reprit ensuite la route du nord et passa par Remiremont (élévation des « corps saints » des saints Amé, Romary, Adelphe et Gébétrude) avant d'arriver à Toul. Là, il éleva les reliques de saint Gérard les 21-22 octobre 1050 durant une cérémonie magnifique. Rentré à Rome, il se défit du siège épiscopal de Toul, qu'il avait conservé jusque là par attachement pour son diocèse. Il alla ensuite jusque Bratislava pour y promouvoir la paix en 1052, puis prépara une guerre contre les Normands qui détruisaient le sud de l'Italie. Son armée fut vaincue et il fut lui-même retenu prisonnier quelques mois, durant lesquels il mena une vie d'ascèse et de prières. Enfin, sentant sa mort arriver, il demanda à revenir à Rome et acheva sa vie au palais du Latran, le 19 avril 1054.

Saint Léon a donc été avant tout un pape voyageur, qui a édifié par son exemple comme par sa volonté de propager la paix dans toute la chrétienté d'Occident. Au passage, même si c'est lui qui envoya à Constantinople l'ambassade qui déclencha l'excommunication mutuelle de l'Orient et de l'Occident en juillet 1054, il n'est en rien responsable du schisme qui advint en réalité bien après ; sa mort trois mois plus tôt aurait d'ailleurs dû interrompre l'ambassade.

Surtout, son inlassable activité et ses voyages continuels pour présenter et défendre des points de vue que synodes et conciles répétaient depuis des décennies avec peu de succès, constituèrent le véritable lancement de ce qu'on appela ensuite, du nom d'un de ses successeurs, Grégoire VII (1073-85), la réforme grégorienne. En effet, élevé dans l'esprit de la réforme monastique, saint Léon avait à cœur de moraliser l'Eglise de son époque – et en premier lieu la papauté. Comme à Toul, il s'entoura de ce fait de réformateurs vertueux. Beaucoup d'ailleurs le suivirent dans ces deux fonctions, comme le moine Humbert de Moyenmoutier, Hugues Candido ou encore Frédéric de Lorraine, le futur Étienne IX. C'est aussi saint Léon qui sut discerner les talents d'Hildebrand, le futur Grégoire VII, et fit de lui un personnage très influent de son pontificat. Ensemble, ils réorganisèrent l'Eglise, donnant un grand rôle aux cardinaux, et ouvrant cette fonction, naguère

réservées aux familles romaines, aux étrangers, ce qui permettait de souligner le caractère universel du Saint Siège. De manière plus innovatrice encore, selon saint Léon et Hildebrand, les laïcs devaient avoir pour fonction, dans la société chrétienne, l'exécution des commandements des clercs dont le pape est le maître. Celui-ci serait le seul titulaire légitime de l'Empire, « l'empereur suprême », et l'empereur devait donc devenir son subordonné : cette manière de voir ne commença cependant à s'imposer qu'à partir du pontificat de Grégoire VII, vingt ans plus tard.

Mais l'essentiel de la réforme de l'Eglise sous saint Léon réside dans la moralisation du clergé, et spécialement dans la lutte contre la simonie (achat ou vente de charges ecclésiastiques ; il déposa pour cela quelques évêques), le nicolaïsme (concubinage des prêtres) et la guerre. A cet effet, saint Léon convoqua pendant son pontificat douze conciles et institua en 1050 la trêve de Dieu. Il apporta donc à la réforme de l'Eglise, qui souffrait dans de graves désordres, une énorme énergie.

L'église dédiée à saint Léon à Nancy, construite à la fin du XIX^e siècle, comporte notamment, dans son chœur, une représentation de douze saints lorrains qui entourent saint Léon donnant de la nourriture aux pauvres – le plus grand s'occupant des plus petits.

Quelques dictons d'avril

D'Saint-Vincent lè tière jouênée nous annonce ine boun' année ([5 avril] ; « une bonne journée à la Saint-Vincent nous annonce une bonne année »), patois de Domgermain

Frade Pouaurme chaude Pâques, chaude Pouaurme frade Pâques (« Froids les Rameaux chaudes Pâques, chauds les Rameaux froides Pâques »), patois de Vagney

Quand i piut le Venrdi Saint, i fat chache les trois quarts de l'ennaïe (« Quand il pleut le Vendredi Saint, il fait sec les trois quarts de l'année »), patois de Landremont

S'è djèle lè neut di Venredi Saint, è djèleré dos tchèque moués d'l'ennaïe (« Quand il gèle la nuit du Vendredi Saint, il gèlera dans chaque mois de l'année »), patois de Saint-Maurice

Onteure lè Saint-George e lè Saint-Moua i crave eune bête de chaud ou de froid (« Entre la Saint-George et la Saint-Marc, une bête meurt de chaud... ou de froid »), patois de Lusse

E lè Saint-Geôuche some t'n'ouhe, è le Saint-Ma ç'a trap tâ (« A la Saint-Georges sème ton orge, à la Saint-Marc c'est trop tard »), patois de Landremont

L'ouvrier de saint Pierre

Carême fervent

Les pères Capucins de Morgon ayant été sollicités par le prieuré pour venir prêcher en Lorraine au début du Carême de cette année, nous reçûmes donc, dans chacune des différentes chapelles, les pères Jean-Marie et Michel-Marie. Ils nous invitèrent, par la parole et par l'exemple, à suivre les modèles que sont Notre-Seigneur et saint François dans la voie de la pénitence et de l'amour de la Croix.



Dimanche à Cheniménil
Père Jean-Marie

En cette année 2017, centenaire des apparitions de Fatima, les pères lancèrent un appel à se faire les chevaliers de l'Immaculée et à faire avancer le triomphe de Marie par l'enrôlement sous sa bannière. Des engagements dans la Milice de l'Immaculée furent réalisés dans nos différentes chapelles, totalisant 75 nouveaux membres sur ces deux journées de recollection de Carême. Voilà de quoi réjouir dans le Ciel le Père Kolbe !



Samedi à Nancy



Père Michel-Marie



Insigne du Tiers-Ordre
franciscain.

Nouvel ornement

Les temps liturgiques font varier les couleurs des autels et des chasubles. Comme le rose manquait à Nancy (trop abîmé), un nouvel ornement a été confectionné. Un autre en vert a également été commandé dans la foulée. Viendra ensuite un ornement à Notre-Dame pour Metz.

La flopée des soutanelles de Nancy... Le nombre d'enfants de chœur (qui continue à croître) exige aussi que de nouvelles tailles viennent compléter le lot pour pouvoir tous les habiller.



Mont Saint-Michel

Qui a dit que le Mont Saint-Michel était en Normandie ou en Bretagne ?... Il est en Alsace, voyons ! Enfin, celui dont nous parlons et où nous sommes allés le samedi 25 mars, jour de la fête de l'Annonciation, pour effectuer notre petite marche préparatoire au pèlerinage de Pentecôte. Placés sous la conduite du colonel (er) Denis Muller, un groupe de 20 marcheurs le matin, puis de 30 l'après-midi, s'est dégourdi les jambes au-dessus de Saverne.

Pour cette année, des nouveautés : la présence d'un abbé, l'aumônier de Région du pèlerinage en l'occurrence, monsieur l'abbé Chauvet, ce qui permit de commencer par la messe dans la chapelle Saint-Michel. Puis, après le déjeuner, la deuxième partie de la marche débuta en méditant un chapelet.



Les deux boucles de 8 km environ nous firent découvrir les crêtes, les ruines d'un château, des vestiges gallo-romains, de beaux éléments rocheux et autres panoramas.

